

Des nouvelles du Pôle

- Le Pôle GD a cinq ans !
- Mise en place et gestion optimales d'un pré fleuri
- Nos visites et formations à venir

Articles

- Le Plan Maya : levier pour favoriser la GD
- La Lutte Biologique en extérieur
- Prochains salons et évènements

Zoom sur ... Uccle

... et le cimetière de Verrewinkel

Bonne lecture !

Des nouvelles du Pôle GD ...

Le Pôle GD a cinq ans !

Cinq ans déjà que l'asbl Pôle wallon de gestion différenciée a été créée. L'heure d'un premier bilan. Où en est la GD en Wallonie ? Quels sont les réussites et les échecs ? Et quel avenir pour la GD ?

En juin 2008, l'asbl voyait le jour et recevait le soutien du ministre de l'environnement de l'époque. A la base, ce sont l'asbl Adalia et le CRIE de Mouscron qui, deux ans plus tôt, ont lancé l'idée de travailler sur la GD des espaces verts publics.

A ce moment, la gestion différenciée était une notion pratiquement inconnue des services communaux. Seul Bruxelles Environnement (anciennement IBGE) parlait déjà de gestion différenciée de ses espaces verts.

Nous arrivions avec un concept qui bousculait les pratiques traditionnelles, d'autant plus qu'il était déjà question d'un changement de législation sur l'utilisation des pesticides au niveau régional (puisque le Plan Fédéral de réduction des Pesticides et Biocides - PRPB - était déjà en cours de réalisation).

Il a fallu convaincre du bien-fondé de la démarche ; la GD était encore souvent vue comme une nouvelle contrainte alors qu'elle permet au contraire de fournir des réponses à des contraintes bien réelles : le manque de personnel, la nécessité de réduire les pesticides ou la préservation de la biodiversité.

Aujourd'hui, le concept de gestion différenciée est largement connu dans le secteur professionnel wallon, et commence à faire des adeptes auprès du grand public grâce aux relais médiatiques (voir graphique).

l'équipe a pu être renforcée par une personne supplémentaire en 2011. Malgré une réduction de budget pour l'année 2014 (tout comme de nombreuses asbl), l'équipe sera maintenue, mais le temps de travail réduit. Cela ne devrait pas avoir de conséquence significative sur la qualité de nos services.

Mise en place et gestion optimales d'un pré fleuri

Découvrez le dernier reportage du Pôle GD, réalisé avec le GAL Pays des Condruses, en collaboration avec le GAL Pays des Tiges et Chavées, qui vous donnera des conseils pour aménager et entretenir au mieux vos prairies fleuries.



Nos visites et formations à venir

Retrouvez ci-dessous les prochaines visites et formations programmées par le Pôle GD. Cliquez sur le texte en bleu pour plus d'informations.

- * [Visite des espaces verts de Sombreffe et Court-Saint-Etienne](#) : le 25 juin, au départ de Gembloux
- * [La communication au service de la GD](#) : les 23 & 24 septembre, à Gembloux

Articles

Le Plan Maya : levier pour favoriser la GD

Arnaud Stas, Direction des Espaces Verts, SPW

Le « Plan Maya » lancé en 2011 par le ministre wallon de la Nature se porte bien. Les communes participantes sont au nombre de 207. Toutes ces communes se sont engagées en signant une charte assez exigeante visant la protection et l'augmentation des ressources alimentaires pour nos abeilles. L'abeille sauvage et domestique sert bien sûr d'espèce parapluie pour protéger tout une série d'autres insectes pollinisateurs ainsi que la flore sauvage. Par ces actions c'est toute la vie sauvage qui est gagnante.



Ces 207 communes sous label Maya s'engagent entre autres, à mettre en place soit une prairie fleurie de 50 ares, soit 75 arbres fruitiers ou bien 75 arbres d'alignement mellifères ou encore 480 plants de haies ou massifs indigènes et mellifères. Elles sont également tenues de rencontrer les apiculteurs de leur commune afin de connaître les attentes de chacun pour pouvoir mettre à leur disposition des terrains communaux pour la pose de ruches. Mettre en place une campagne annuelle de sensibilisation des enfants et des adultes et enrichir les parterres et bacs à fleurs publics d'espèces mellifères sont deux autres conditions à remplir pour garder leur label Maya et le subside qui y est lié.

Au début de la troisième année d'adhésion, un plan de gestion différenciée des espaces verts communaux est requis. Ce dernier couronne la démarche et conduit les communes Maya à une gestion durable de leurs espaces verts. Concrètement, les 165 communes qui se sont lancées dès le début de l'opération Plan Maya doivent remettre ce plan de gestion différenciée pour le 30 juin 2014. Le Pôle wallon de gestion différenciée (PGD) est bien sûr le partenaire privilégié de la Direction des Espaces verts pour atteindre cet objectif. Il accompagne les

communes demandeuses. Pour les communes qui ont besoin de tout sous-traiter par manque de personnel, elles peuvent soit s'adresser à d'autres structures payantes, soit faire appel à un stagiaire (NDLR : pour rappel, le PGD ne fait pas d'inventaire pour les communes, mais peut les aider à trouver un stagiaire ou une entreprise qui pourrait s'en charger).

Pour être validé, le plan de gestion différenciée doit être réfléchi et documenté de manière assez détaillée pour que le service technique de la commune puisse réellement reprendre ces données. Il est donc nécessaire d'avoir accompli les étapes suivantes :

1. Information et motivation du personnel de terrain
2. Inventaire des Espaces verts de la commune
3. Classification des Espaces verts de la commune
4. Plan de désherbage
5. Formation du personnel de terrain
6. Validation par le collège pour s'assurer de la durabilité et de la mise en place du plan

A faire par la suite :

7. Préparation des moyens de communication à la population sur les changements prévus
8. Achat des machines ou partenariat pour mettre en place les techniques alternatives (plan de réduction des pesticides)
9. Mise en place des changements de gestion en fonction des priorités établies dans le plan

Un second plan est exigé aussi à la fin des trois années, c'est un plan de réduction des pesticides (voir entre autre les points 4 et 8 ci-dessus). Les pesticides encore autorisés à ce jour seront identifiés et une proposition d'alternative sera faite afin de réduire ou d'abandonner l'utilisation de ceux-ci, avec une volonté ferme de la commune de respecter cet engagement (tous les pesticides). Il est évident que les herbicides utilisés pour préparer une prairie fleurie (type glyphosate) sont déjà totalement proscrits. Il en va de même pour tous les herbicides utilisés en dehors

de chemins pavés ou recouverts de graviers, à plus d'un mètre des voies de chemin de fer ou hors des allées de cimetières.

Après les communes et provinces, c'est aux citoyens wallons que le Ministre wallon de la Nature a lancé un appel en les invitant à s'impliquer dans la protection des abeilles. Devenir « Jardins MAYA » c'est devenir acteur de la préservation des abeilles et de la biodiversité. Pour ce faire, chaque citoyen wallon, féru de jardinage ou novice, est invité à se rendre dans un cercle horticole participant (50 répartis sur le territoire wallon) et d'y signer la « Charte Jardin MAYA ». De cette manière, le jardinier MAYA s'engage à ne plus utiliser de pesticide dans son jardin et à y semer 10m² de pré fleuri. D'autres actions facultatives sont aussi proposées.

Pour plus d'informations sur le plan Maya, le site www.wallonie.be/jardin-maya/ peut être consulté.

La lutte biologique en extérieur

Malgré les basses températures du mois de mai, certains ravageurs ont élu domicile sur les arbres et arbustes de nos trottoirs. Pucerons, cochenilles, mineuse du marronnier sont les ravageurs les plus couramment rencontrés et sont responsables de flétrissement des fleurs, de crispation du feuillage ou de nuisances diverses (miellat qui tombe sur les voitures ou terrasses de café, feuilles qui tombent prématurément, ...).

Même si les communes confrontées de manière récurrente à ces problèmes sont rares, une invasion occasionnelle par un ravageur est toujours possible (selon les conditions climatiques, ...). Dans ce cas, une intervention est parfois nécessaire si le cortège d'auxiliaires (insectes et acariens utiles) ne suit pas ou est présent en nombre insuffisant.



Piège sexuel contre la mineuse du marronnier



La future législation sur l'utilisation des pesticides sur le domaine public aboutira à l'interdiction des traitements insecticides. Cela invite donc les gestionnaires à réfléchir dès à présent à des alternatives. La lutte biologique ou mécanique est une solution efficace, tout en limitant les coûts et la main d'oeuvre. Facile à mettre en place, ce type de lutte donne de très bons résultats en quelques années seulement, comme ce fut le cas à Ath, Rochefort ou encore Ottignies.

En quoi consiste la lutte biologique et mécanique ?

La lutte biologique consiste à déposer un prédateur naturel sur la plante infestée par un ravageur. L'exemple le plus connu est l'introduction de larves de coccinelle *Adalia bipunctata* (coccinelle rouge à 2 points noirs) pour lutter contre les pucerons. L'objectif n'est pas d'éradiquer le ravageur, mais de se rapprocher d'un équilibre entre ravageur et prédateur pour rester en dessous d'un seuil de tolérance. Généralement, pour les arbres de voirie, ces seuils de tolérance se basent sur les nuisances commoditaires et esthétiques.

Les nuisances commoditaires correspondent aux désagréments causés par le miellat produit par les pucerons et les cochenilles, par exemple. Les nuisances esthétiques se réfèrent à l'aspect inesthétique d'une plante suite à une attaque (ex : Les feuilles de marronniers attaquées par le papillon *Cameraria ohridella* - Mineuse du marronnier - se décolorent par endroit. Une chute prématurée des feuilles a lieu en cas de forte attaque).

La lutte mécanique fait appel à diverses techniques pour déloger ou détruire un ravageur : jets d'eau, brûlage, taille ou installation de glue. A titre d'exemple, la cochenille pulvinaire, rencontrée fréquemment sur des tilleuls ou des érables, peut être combattue efficacement en réalisant une taille hivernale des branches d'un diamètre inférieur à 2 cm. En effet, à l'automne, les larves de cochenille migrent vers les branches plus tendres pour passer l'hiver.

Le seuil d'intervention pour la cochenille pulvinaire est de 50 larves sur 15-20 cm de bois (observation à faire en hiver). En dessous de ce seuil on considère qu'une intervention n'est pas nécessaire.

Quelques principes de base

1. L'observation et la connaissance des ravageurs

Il est important de savoir quoi, où, quand et comment observer, pour déterminer le stade de développement et pour choisir la technique de lutte la plus appropriée et sa période d'application.

Revenons sur la cochenille pulvinaire. La connaissance du cycle de développement de ce ravageur est essentiel afin d'éviter des interventions inutiles. Le prédateur le plus souvent utilisé contre ce ravageur est la coccinelle *Exochomus quadripustulatus*. La larve se nourrit principalement des oeufs de la cochenille qu'elle trouve dans les sacs de ponte (amas blancs produits par les femelles de cochenilles, très visibles sur le tronc et les charpentières). Les pontes apparaissent aux environs de juin-juillet. C'est à ce moment que les larves de coccinelles doivent être introduites pour une efficacité optimale.

De même, il ne faut pas s'arrêter aux symptômes. Les coulées de miellats peuvent être produites aussi bien par les cochenilles que par les pucerons. Mais les prédateurs ne sont pas les mêmes, d'où la nécessité de réaliser une observation complète.

Un autre exemple de l'importance des observations concerne la lutte contre les pucerons. Préalablement à l'introduction, il faut s'assurer de l'absence de fourmis sur l'arbre à traiter. Les fourmis étant très friandes de miellat, elles protègent les pucerons de leurs prédateurs. Dans ce cas, la lutte biologique ne sera pas possible (le nombre de fourmis étant trop important pour la quantité de coccinelles introduites). Il faut donc mettre une bande de glu le long du tronc (on peut également badigeonner le tronc avec une glu végétale sur 10-15 cm).



Cochenilles pulvinaires



Idéalement, il ne faut pas placer la bande trop bas afin d'éviter que les passants n'y placent leur main.

2. Le suivi

Une invasion de cochenilles ou de pucerons dans un arbre est souvent le fait d'un environnement défavorable pour la plante et/ou pour les prédateurs naturels. Mais si l'introduction d'un auxiliaire pendant 2-3 ans permet de rétablir un équilibre, il ne résoud pas les problèmes environnementaux (racines compactées, pollution atmosphérique,..). C'est pourquoi le ravageur peut éventuellement reprendre le dessus plusieurs années après un lâcher. Il est donc nécessaire de rester vigilant et de poursuivre de temps en temps des observations.

N'hésitez pas à faire appel à nous pour un conseil technique ou une formation (Frédéric Jomaux - 0470 99 03 19)

Prochains salons et évènements

Retrouvez ci-dessous une liste d'évènements consacrés aux espaces verts. Cliquez sur le lien en bleu pour accéder à toutes les informations sur chaque évènement.

- * [La gestion des espaces verts «zéro pesticides» - Cycle de rencontres autour d'un cahier des charges écologique](#) : le 13 juin, à Namur
- * [Rencontres nature du GAL Entre-Sambre-et-Meuse, journée professionnelle](#) : le 14 juin, à Silenrieux
- * Le 19 juin à Ottignies-LLN, de 13h30 à 15 : séance d'information «zéro phyto». Renseignements et inscription : environnement@olln.be
- * [Journée de visite des espaces verts de Sombreffe et Court-Saint-Etienne](#) : le 25 juin, au départ de Gembloux
- * Le Pôle GD sera présent à la [Foire de Libramont](#), du 26 au 29 juillet, avec les associations du «Village Agriculture Wallonie»

Zoom sur Uccle ...

... et le cimetière de Verrewinkel

Une fois n'est pas coutume, nous sortons de Wallonie pour parler d'une commune bruxelloise !

Uccle est la deuxième commune la plus étendue de la Région Bruxelles Capitale, avec 22,9 km², et la quatrième commune la plus peuplée, avec plus de 80.000 habitants. Une douzaine de grands parcs se trouvent sur son territoire, mais une partie est gérée par Bruxelles Environnement (institution régionale). La commune compte également deux cimetières, dont le fameux cimetière classé du Dieweg.

Les services communaux n'utilisent plus que 30 l d'herbicide depuis 2 ans, dont 25 l par le Service des Sports et seulement 5 l par le Service Vert. "Il y a encore du travail, mais nous venons de loin", explique Geoffroy Marinus, chef du Service Environnement.

L'espace le plus représentatif des efforts réalisés est le cimetière de Verrewinkel. Marie Vigoni nous raconte qu'à son arrivée en 2007, les herbicides et le sel de déneigement y étaient utilisés sans modération et que 100 tonnes de dolomie étaient répandues sur les allées chaque année. Elle a alors mis en place un plan de gestion et de réaménagement qui a permis d'aboutir à l'abandon des herbicides. Ce plan est téléchargeable sur le [site web communal](#).

Dans ce cimetière de 13 ha, des changements de pratique ont dès lors été entamés en procédant progressivement, une zone à la fois. Aujourd'hui, la plupart des allées sablées ont été engazonnées (photo 1), les allées en pavés ont été rejointoyées, de nouveaux arbres et parterres ont été plantés, du matériel de désherbage mécanique a été acheté. Par ailleurs, une certaine tolérance à l'herbe est appliquée (photo 2).





Photo 1
Allée engazonnée et plantations en bacs dans le cimetière de Verrewinkel.

Parmi ces mesures, de mauvais choix ont été faits, mais M. Vigoni nous explique qu'en procédant ainsi, ils ont pu tester différentes choses, et les erreurs ont été limitées dans l'espace. Certaines plantations en bacs par exemple (photo 1), n'ont pas donné de bons résultats et n'ont pas été répétées dans les autres zones.

Malgré le succès de ce cimetière aujourd'hui, les débuts ont été difficiles pour les usagers. "Les deux premières années, on n'a eu que des plaintes", confie M. Vigoni, "mais à force d'expliquer la démarche, ça s'est calmé et maintenant tous les retours sont positifs !"

Les ouvriers en charge du cimetière voyaient au départ ce plan de gestion comme une contrainte supplémentaire et ont montré une certaine résistance aux changements, mais ont fini par constater que cela fonctionnait bien. Il faut préciser que M. Vigoni ne manque pas de les consulter pour chaque cahier des charges et tient compte de leur expérience du terrain. Aujourd'hui, ils proposent spontanément leurs idées pour embellir le cimetière et améliorer sa gestion.



Photo 2
Tolérance à l'herbe au cimetière de Verrewinkel : entre deux désherbages (environ 6 par an) à l'aide de leur enfouisseur (rouleau), de l'herbe peut se développer sur ces allées sablées.

Le seul espace où des herbicides sont encore utilisés par le Service Vert est le parvis de l'Eglise Saint-Pierre, non loin de la maison communale, un des espaces les plus fréquentés et les plus emblématiques de la commune, où l'accent est mis sur le fleurissement.

A Uccle, il n'y a pas encore de plan de gestion différenciée à l'échelle de la commune. G. Marinus souhaite y parvenir, mais vu l'ampleur de la tâche, seuls trois espaces ont fait l'objet d'un plan pour l'instant. Cela n'empêche pas le Service Environnement de mener une réflexion sur la gestion à l'échelle de la commune.

A l'initiative du Service Vert, les pieds d'arbres, par exemple, sont plantés de rosiers ou autres arbustes sur les trottoirs des quartiers densément construits, pour éviter les déjections canines, les dépôts de poubelles et autres problèmes. Mais dans les quartiers moins denses, la priorité est mise sur la biodiversité en plantant des espèces indigènes, des plantes mellifères, etc. Des habitants se sont même approprié certains pieds d'arbres pour les fleurir.

Un concours "Uccle en fleurs" est organisé pour impliquer les citoyens dans le fleurissement de leur commune. Une catégorie "biodiversité" s'est récemment rajoutée aux catégories "façade", "pied d'arbre", "balcon", etc., afin de diversifier le résultat et sensibiliser les Ucclois à cet enjeu.

Plus d'infos ? Marie Vigoni : 02/348.66.19 - environnement2@uccle.be



L'Actu Pôle GD
Pôle wallon de Gestion Différenciée

Maison de l'Agriculture et de la Ruralité
Chaussée de Namur,47
5030 Gembloux

www.gestiondifferentiee.be

frederic@gestiondifferentiee.be - 0470 99 03 19
valerie@gestiondifferentiee.be - 0470 99 03 20
anne-laure@gestiondifferentiee.be - 0470 40 31 91

juin 2013



Avec le soutien de



Wallonie

